PROZYME LIQUID LAUNDRY

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)
Date d'émission: 10/4/2022 Date de révision: 5/8/2023 Version: 1.1

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PROZYME LIQUID LAUNDRY
Code du produit : 1201100

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Détergent enzymatique hautement concentré
Restrictions d'emploi : Usage industriel et commercial seulement

1.3. Fournisseur

Project Clean Inc.
12 James St N, Suite 201A
Hamilton, ON L8R 2J9
Canada
T 1 800 663 9925
regulatory@projectclean.com - www.projectclean.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Canada	CHEMTREC Chemical Emergency	www.chemtrec.com	1 800 424 9300	24hr/day 7days/week within USA and Canada
Canada	CANUTEC Transportation Emergency	www.canutec.com	1 613 996 6666 *666 on a cell phone	24hr/day 7days/week within USA and Canada

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (GHS CA) : P260 - Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray.
P261 - Éviter de respirer les fume, mist, vapours, or spray.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter protective gloves, protective clothing, and eye or face protection.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur la SDS du produit).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	% m/m
C9-11, Ethoxylated Alcohol	(C9-C11) Alkyl alcohol, ethoxylate	n° CAS: 68439-46-3	10 – 30
Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid	Benzenesulfonic acid alkyl(C=10-16) derivs.	n° CAS: 68584-22-5	7 – 13
Monoethanolamine	Monoethanolamine	n° CAS: 141-43-5	1 – 5
N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides	N,N-bis(2-hydroxyethyl) cocoamide	n° CAS: 68603-42-9	1 – 5
Dipropylene glycol	Oxi-dipropanol	n° CAS: 25265-71-8	0.1 – 1

**The exact concentrations have been withheld as a trade secret. Les concentrations exactes ont été retenues en tant que secret commercial.*

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau ou Se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

Symptômes chroniques : No effects known.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Corrosion of the eye tissue. Peut déclencher une réaction allergique.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie : Non inflammable.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures générales : Évacuer la zone. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. Gloves (EN 374). Protective clothing (EN 14605 or EN 13034).

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éloigner le personnel superflu. Réutiliser si possible. Autrement, éliminer les matériaux récupérés conformément à toutes les réglementations locales, provinciales ou fédérales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les fume, mist, vapours, or spray. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Garder sous clef. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Monoethanolamine (141-43-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine (2-Aminoethanol)

Monoethanolamine (141-43-5)	
OEL TWA	7.5 mg/m³
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL	15 mg/m³
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	2-Aminoethanol (Ethanolamine)
VECD (OEL STEL)	15 mg/m³
VECD (OEL STEL) [ppm]	6 ppm
VEMP (OEL TWA)	7.5 mg/m³
VEMP (OEL TWA) [ppm]	3 ppm
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022

Monoethanolamine (141-43-5)	
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	Eye & skin irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-013-2020)

Monoethanolamine (141-43-5)	
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	Ontario Occuational Exposure Limits under Regulation 833
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Notations et remarques	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OEL TWA [ppm]	3 ppm
OEL STEL [ppm]	6 ppm
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
ACGIH OEL TWA [ppm]	3 ppm
ACGIH OEL STEL [ppm]	6 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: Eye & skin irr
Référence réglementaire	ACGIH 2022
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethanolamine
OSHA PEL TWA [1]	6 mg/m³
OSHA PEL TWA [2]	3 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Caoutchouc nitrile/PVC

Protection des mains:
Gants de protection

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Apparence	:	Trouble. Bleu(e). Liquide.
Couleur	:	Trouble Bleu(e)
Odeur	:	pleasant fruity
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	8.5 – 9.5

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	Non auto-inflammable
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1 – 1.1
Solubilité	:	Dispersible dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Mince comme l'eau
Propriétés explosives	:	Not explosive.
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	:	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	:	Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Matières incompatibles	:	Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	:	Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé.
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé.

PROZYME LIQUID LAUNDRY	
ATE CA (oral)	4256 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	91386 mg/kg de poids corporel
ATE CA (vapeurs)	13.674 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	13.674 mg/l/4h

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
DL50 orale rat	1350 (500 – 2000) mg/kg Source: IUCLID;
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 1.9 mg/l Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
ATE CA (oral)	1350 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1.5 mg/l/4h

Monoethanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1089 mg/kg Source: OECD SIDS
DL50 cutanée lapin	2504 mg/kg Source: OECD SIDS
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 1487 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	1089 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2504 mg/kg de poids corporel

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg Source: NLM; ChemIDPlus;

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)	
DL50 orale rat	1378 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Rabbit, Dermal)
ATE CA (oral)	1378 mg/kg de poids corporel

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 5010 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 402, Rabbit, Male / female, Experimental value, Dermal)
CL50 Inhalation - Rat	2.34 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, Rat, Male / female, Experimental value, Inhalation)
ATE CA (vapeurs)	2.34 mg/l/4h
ATE CA (poussières,brouillard)	2.34 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Voies d'exposition possibles : Contact avec la peau et les yeux. Ingestion.

Symptômes/Effets attendus, aigus et différés : Peut causer des irritations de la peau, dermatites, ou brûlures cutanées. Corrosion of the eye tissue. Peut déclencher une réaction allergique.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.

Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

Symptômes chroniques : No effects known.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long–terme) : Non classé

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
CL50 - Poissons [1]	3 mg/l Source: IUCLID
CE50 - Crustacés [1]	2.9 mg/l Source: IUCLID
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	170 mg/l Source: IUCLID
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

Monoethanolamine (141-43-5)	
CL50 - Poissons [1]	170 mg/l Source: OECD SIDS
CE50 - Crustacés [1]	32.6 mg/l
Algues ErC50	2.1 mg/l Source: ECHA
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
CL50 - Poissons [1]	4 mg/l (96 h, Brachydanio rerio, Semi-static system)
CE50 - Crustacés [1]	2.39 mg/l (48 h, Daphnia pulex)
CE50 96h - Algues [1]	2.2 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Scenedesmus subspicatus)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.52 (Calculated)

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
CL50 - Poissons [1]	> 1000 mg/l (OECD 203: Fish, Acute Toxicity Test, 96 h, Oryzias latipes, Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CL50 - Poissons [2]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
CL50 - Autres organismes aquatiques [1]	3181 mg/l (Other, 48 h, Xenopus laevis, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia magna, Static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, Desmodesmus subspicatus, Fresh water, Experimental value)
CE50 96h - Algues [1]	1064.8 mg/l Source: ECOTOX
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.78 (log Koc, Calculated value)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité — Biodegradability in soil: no data available. Biodegradability in water: no data available.

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation — No test data available.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) — Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

Monoethanolamine (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.52 (Calculated)

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée de bioaccumulation disponible.

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: not applicable.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.78 (log Koc, Calculated value)

12.4. Mobilité dans le sol

Écologie - sol	Aucune donnée (d'essai) sur la mobilité de la substance n'est disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)	
Mobilité dans le sol	1064
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	2

Monoethanolamine (141-43-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1.31 Source: ICSC

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)	
Mobilité dans le sol	45.02
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3.52 (Calculated)

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Tension de surface	71.4 mN/m (22 °C, 1.01 g/l)
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	0.78 (log Koc, Calculated value)

Dipropylene glycol (25265-71-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0.462 (Test data, Equivalent or similar to OECD 107, 21.7 °C)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (TDG) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (TDG) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TDG

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Monoethanolamine (141-43-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Dipropylene glycol (25265-71-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

Alkyl (C10-16) benzenesulfonic acid (68584-22-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Monoethanolamine (141-43-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

N,N-bis(hydroxyethyl)coco amides (68603-42-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

C9-11, Ethoxylated Alcohol (68439-46-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Dipropylene glycol (25265-71-8)
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 10/04/2022

Date de révision : 05/08/2023

Textes complet des phrases H:	
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves

L'utilisateur est responsable de fournir un lieu de travail sécuritaire en se basant sur l'information de santé et sécurité exposée par ce guide. Project Clean Inc. n'assume aucune responsabilité en cas de dommages ou de pertes attribuables à la manutention ou à l'utilisation inadéquates de ce produit.

L'information retrouvée sur la fiche de données de sécurité provient de sources récentes et semble tout à fait fiable.